

Une panne d'éclairage public ? Signalez-la !

ORES a notamment pour mission la gestion quotidienne de l'éclairage public de près de 200 communes wallonnes.

Les techniciens entretiennent et réparent les lampadaires qui éclairent les voiries communales, les parcs publics, les places, ainsi que ceux qui mettent en valeur certains édifices communaux. Ces équipements contribuent à la sécurité et à l'embellissement de l'espace public. En revanche, ORES ne gère pas l'éclairage des voies rapides, des autoroutes et de la plupart des routes nationales.

ORES met à disposition des citoyens une application qui vous permet de signaler facilement un lampadaire en panne.

Si ORES n'est pas en charge de ce lampadaire, l'application vous aidera à définir avec qui prendre contact pour signaler la panne.

Trois possibilités de signaler une panne d'éclairage public chez ORES s'offrent à vous :

- Via internet : vous pouvez signaler un luminaire défectueux grâce à la base de données informatisée « Lumiweb » sur www.ores.net
- Via le numéro de dépannage 078/78.78.00 : directement en contact avec les opérateurs d'ORES si vous souhaitez signaler une panne affectant toute une rue ou présentant un danger pour la circulation routière
- Via l'administration communale : la Commune possède l'application informatique « Lumiweb » permettant de signaler un point d'éclairage public défectueux. Téléphonnez simplement aux Numéros : 084/37.01.94 (De Ryck Nathalie).

Très Important !

Chaque luminaire est identifié au moyen d'une plaquette portant un numéro qu'il faudra communiquer à votre intervenant.